



(Le français suit / French to follow)

Memorandum to: Air Carriers, All-Cargo Air Carriers, Airports/Aerodromes, Known Consignors, Regulated Agents, Certified Agents, Account Consignors, Authorized Cargo Administrators

From: Jean-Robert Deschamps
Executive Director, Aviation Security Operations

Date: January 27, 2021

Re: Status Update: All-Cargo and Mail Security Requirements

Enhancements to the Transport Canada Air Cargo Security Program will come into force February 1, 2021. These enhancements will require that only secure cargo and mail be transported on both passenger and all-cargo international and transborder flights.

Cargo is deemed as secure if it has been screened by either an Air Carrier or by a Program Participant who is approved by the Air Cargo Security Program.

To provide industry with sufficient lead time, air carriers operating all-cargo international and transborder flights will have until June 30, 2021, to become fully compliant with the new regulatory requirements. Transport Canada appreciates that these regulatory enhancements may raise concerns.

Program participants are encouraged to reach out to their supply chain partners to discuss the upcoming changes and to bring awareness to the enhanced regulations coming into force. Program participants are encouraged to leverage the benefits of the Air Cargo Security Program.

Benefits of the program include :

- ability to ship cargo on both passenger (domestic, international & transborder) and all-cargo transborder and international flights;
- access to the secure supply chain to control costs and minimize delays;
- for air carriers, the ability to accept secure cargo from regulated entities within a secure supply chain;
- access to Transport Canada's Secure Supply Chain Information Management System (SSCIMS);
- ability to search in SSCIMS for approved companies to partner with in the supply chain to ensure cargo is secure through each leg of its journey; and
- access to reference documents in SSCIMS to ensure compliance to regulations.

Note that, as of January 11, 2020, air carriers can now register to the Air Cargo Security Program as an all-cargo air carrier using the following link: [ACS Program website](#).

If you would like additional information or require assistance with the application process, please contact the Air Cargo Security Program Support Centre by:

- E-mail: TC.aircargosecurity-suretedufretaerien.TC@tc.gc.ca
- Toll-free number: 1-866-375-7342

Sincerely,

Jean-Robert Deschamps
Executive Director, Aviation Security Operations
Transport Canada

.....

Mémoire à : Transporteurs aériens, transporteurs tout-cargo, aéroports/aérodromes, chargeurs connus, agents habilités, agents certifiés, client en compte, administrateurs de fret autorisés

De : Jean-Robert Deschamps
 Directeur exécutif, Opérations en sûreté aérienne

Date : 27 janvier 2021

Objet : Mise à jour de la situation : Exigences de sûreté relatives au transport tout-cargo et au courrier

Les améliorations au Programme de sûreté du fret aérien de Transports Canada entreront en vigueur le 1^{er} février 2021. Ces améliorations nécessiteront que seuls le fret et le courrier sécurisé soient transportés à bord des vols de passagers et tout-cargo internationaux et transfrontaliers.

Le fret est jugé comme étant sécurisé s'il a été contrôlé soit par un transporteur aérien ou un participant au programme qui est approuvé par le Programme de sûreté du fret aérien.

Afin de donner un délai d'exécution suffisant à l'industrie, les transporteurs aériens exploitant des vols tout-cargo internationaux et transfrontaliers auront jusqu'au 30 juin 2021 pour se conformer complètement aux nouvelles exigences réglementaires. Transports Canada reconnaît que ces améliorations réglementaires pourraient soulever des préoccupations.

On encourage les participants au programme à communiquer avec leurs partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour discuter des prochains changements et pour les sensibiliser à la réglementation améliorée qui entrera en vigueur. On encourage les participants au programme à tirer parti des avantages du Programme de sûreté du fret aérien.

Avantages du programme :

- capacité d'expédier du fret à bord des vols de passagers (intérieurs, internationaux et transfrontaliers) et tout-cargo transfrontaliers et internationaux;
- accès à la chaîne d'approvisionnement sécurisée pour contrôler les coûts et minimiser les délais;
- pour les transporteurs aériens, la capacité d'accepter le fret sécurisé des entités réglementées dans les limites d'une chaîne d'approvisionnement sécurisée;
- accès au Système de gestion de l'information de la chaîne d'approvisionnement sécurisée (SGICAS);
- capacité de faire des recherches dans le SGICAS pour les entreprises approuvées avec lesquelles conclure un partenariat dans la chaîne d'approvisionnement pour s'assurer que le fret est sécurisé dans toutes les étapes de son trajet;
- accès aux documents de référence du SGICAS pour garantir la conformité à la réglementation.

Notez que, en date du 11 janvier 2020, les transporteurs aériens peuvent maintenant s'inscrire au Programme de sûreté du fret aérien en tant que transporteurs aériens tout-cargo en utilisant le lien suivant : [site Web du Programme de SFA](#).

Si vous voulez obtenir plus de renseignements ou si vous avez besoin d'aide avec le processus de demande, veuillez communiquer avec le Centre de soutien du Programme de sûreté du fret aérien :

- Courriel : TC.aircargosecurity-suretedufretaerien.TC@tc.gc.ca
- Numéro sans frais : 1-866-375-7342

Merci,

Jean-Robert Deschamps
Directeur exécutif, opérations en sûreté aérienne
Transports Canada